

Publié le 14 septembre 2021

Les friches, enjeu majeur pour l'avenir de La Ciotat Shipyards

Deux dossiers de la Spl en charge de la réindustrialisation des chantiers navals de La Ciotat ont été retenus dans le cadre du Fonds friches. Ces deux dossiers portent sur le financement d'études complémentaires relatives à la pollution des sols héritée de l'ancienne activité de construction navale. Une première étape pour franchir une étape indispensable.



Le premier dossier concerne les zones du « village yachting » restant à aménager (notamment la nef « transit » construite dans les années 40 et située à l'entrée des chantiers). **Le second porte sur les études de dépollution préliminaires à la démarche de réhabilitation des grandes nefs A,B,C** construites dans les années 60 et 70. Le financement de l'Ademe pourra représenter jusqu'à 75 000 €, soit 70 % du montant total de l'étude. Ex-directeur général de la Spl, **Jean-Yves Saussol se réjouissait alors d'un tel résultat** : « Cette annonce vient **récompenser le travail important qui a été fait par notre société pour préparer l'après Covid-19** et mettre les chantiers navals de La Ciotat aux avant-postes du plan de relance gouvernemental. Dès octobre 2020, notre conseil d'administration a validé un plan d'action détaillé en 15 points qui faisait la part belle aux projets de réhabilitation du parc immobilier vieillissant et dégradé. Depuis lors, nous avons œuvré à transformer l'essai en trouvant les financements appropriés. Nous avons déjà obtenu 700 K€ dans le cadre d'un appel à projets de la BPI et nous attendons encore le résultat d'un autre appel à projets pour le financement des travaux de réhabilitation des nefs A,B, C proprement dits ».

« Opération de recyclage géante »

La réhabilitation des anciens bâtiments est quasi-indispensable à la poursuite de la réindustrialisation des chantiers navals. Le principal frein au déploiement du chantier réside en effet dans l'absence d'espaces disponibles pour accueillir des entreprises à proximité immédiate des navires qui empêche le site de développer son plein potentiel en termes de création d'emplois sur le territoire. **Céline Guigou, cheffe des projets « bâtiments » au sein de la Spl, le confirme** : « Pour les études financées par l'Ademe, nous avons d'ores et déjà désigné une équipe emmenée par le prestataire Socotec Environnement. **Le financement obtenu nous permet donc de démarrer presque immédiatement.** L'expérience de la réalisation des tranches 1 et 2 du Village yachting nous a montré que des surprises sont toujours possibles en matière de pollution des sols compte tenu des pratiques antérieures quand l'environnement n'était pas une priorité. **Je vois donc notre activité comme une opération de recyclage géante, à l'échelle d'un site industriel,** pour rendre exemplaire en matière environnementale un site qui ne l'était pas forcément. C'est extrêmement motivant ». Sans développer du foncier pour des entreprises sous-traitantes, le risque est réel que les retombées des investissements échappent à l'écosystème local. **La Spl attend désormais le retour de la**

DGALN concernant la grosse partie du financement des travaux pour se projeter un peu plus vers l'avenir.